



Doc. 13586
01 octobre 2014

Le respect des obligations et engagements de l'Albanie

Amendement¹ n° 19

Dans le projet de résolution, au paragraphe 5.1, remplacer les mots « à adopter une nouvelle procédure de nomination des membres du Conseil national de la radio et de la télévision » par les mots suivants :

«à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les médias audiovisuels en République d'Albanie, ».

Déposé par:

LESKAJ Valentina, Albanie, SOC
ERKAL KARA Tülin, Turquie, GDE
LE BORGN' Pierre-Yves, France, SOC
SELVİ Ömer, Turquie, GDE
VASILI Petrit, Albanie, SOC

1. 2014 - Quatrième partie de session

